# Région de la mer Baltique: état de la coopération et perspectives

1996/2014(COS) - 25/07/1996

Considérant que l'Union européenne doit s'efforcer d'intégrer la région de la mer Baltique dans son action, la commission des relations économiques extérieures a adopté à l'unanimité le rapport de M. TOIVONEN (consultation). Il s'agit de se prononcer sur la communication de la Commission européenne relative à la coopération dans la région de la mer Baltique. La REX souligne également que celle-ci doit se concentrer plus particulièrement sur le développement de la démocratie et de l'économie de marché et mettre l'accent sur le développement des ressources humaines. L'Union doit exploiter dans le cadre de ces accords d'association et de partenariat, le mécanisme politique visant à garantir le respect des droits de l'homme de la part des pays associés ou partenaires. La REX demande à la Commission européenne de soutenir la création d'une zone de libre-échange entre les Etats baltes, afin que ce projet puisse se concrétiser dès 1998. La REX met également l'accent sur la protection de l'environnement et considère que l'Union doit prendre des mesures pour contribuer à résoudre les problèmes environnementaux de la région de la mer Baltique. En conclusion, la REX demande à la Commission européenne de s'intéresser, en particulier, à l'approfondissement de la coopération avec les pays de cette région dans les domaines de la politique du droit d'asile et de la lutte contre la criminalité. La même approche doit être suivie dans le domaine de la lutte contre le trafic illégal des stupéfiants, de matières dangereuses et de personnes et ainsi que contre le blanchissement de l'argent sale.